

ALGERIE TELECOM – SPA  
Direction Opérationnelle des Télécommunications de Mascara

Sous-Direction Technique  
Département réseaux de Transport  
Réf : AT/DOT29/SDT/DRT/ 16 /2022

Mascara le : 05/02/2023

Monsieur le Directeur Opérationnel  
Des Télécommunications de Mascara

A

Monsieur Chebili Fouad Gérant Etp : SARL EL MAHDI -  
Sise à Rue Madjoudj El Amri W. Batna

**Objet : Mise en demeure 1<sup>er</sup> (d'absence sur chantier)**

**Référence :** Invitation 1 & 2

**Contrat N° :** 32/2022 du 09/08/2022.

**Lieu :** Lot N°02 : Tizi -Ain Fekan .

**PROJET :** travaux de de réalisation d'infrastructure d'accueil pose et raccordement des cables à fibre optique  
- ODS N° : 120/22 du 19/09/2022

Votre entreprise détentrice d'un ODS sus visés en objet relatives aux travaux de de réalisation d'infrastructure d'accueil pose et raccordement des cables à fibre optique , est mise en demeure suite l'absence depuis le 22/12/2022 et aprées deux invitations à savoir :

Invitation N°01 du 22/12/2022

Invitation N° 02 du 23/01/2023

Un retard considérable a été enregistré pour proceder à l'ouverture de chantier et de l'exécution de ces travaux et ce depuis l'invitation .

Par conséquent, je vous invite dès la réception de ma présente lettre de rappel (mise en demeure), d'entammer les travaux du chantier de mètre tous les moyens nécessaires pour le renforcement du chantier faute de quoi la DOT est contrainte de proceder à l'application la reglementation en vigueur les clauses du contrat (l'article 38) la resiliation unilatéralement .

**Important et particulièrement signalé :**



Signé le DOT de Mascara

**BENYAMINA Abdelkrim**  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Mascara (1)